

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

RUISSEAU DE LANTON

Départements de GIRONDE (33) / Commune de AUDENGE (33980)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Passerelle du sentier du littoral	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Passerelle repérable sur Scan Littoral. Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval de la passerelle.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

